



MEMORANDUM de l'ADEB-VBA

 Les **ENTREPRENEURS BELGES** de **GRANDS TRAVAUX**

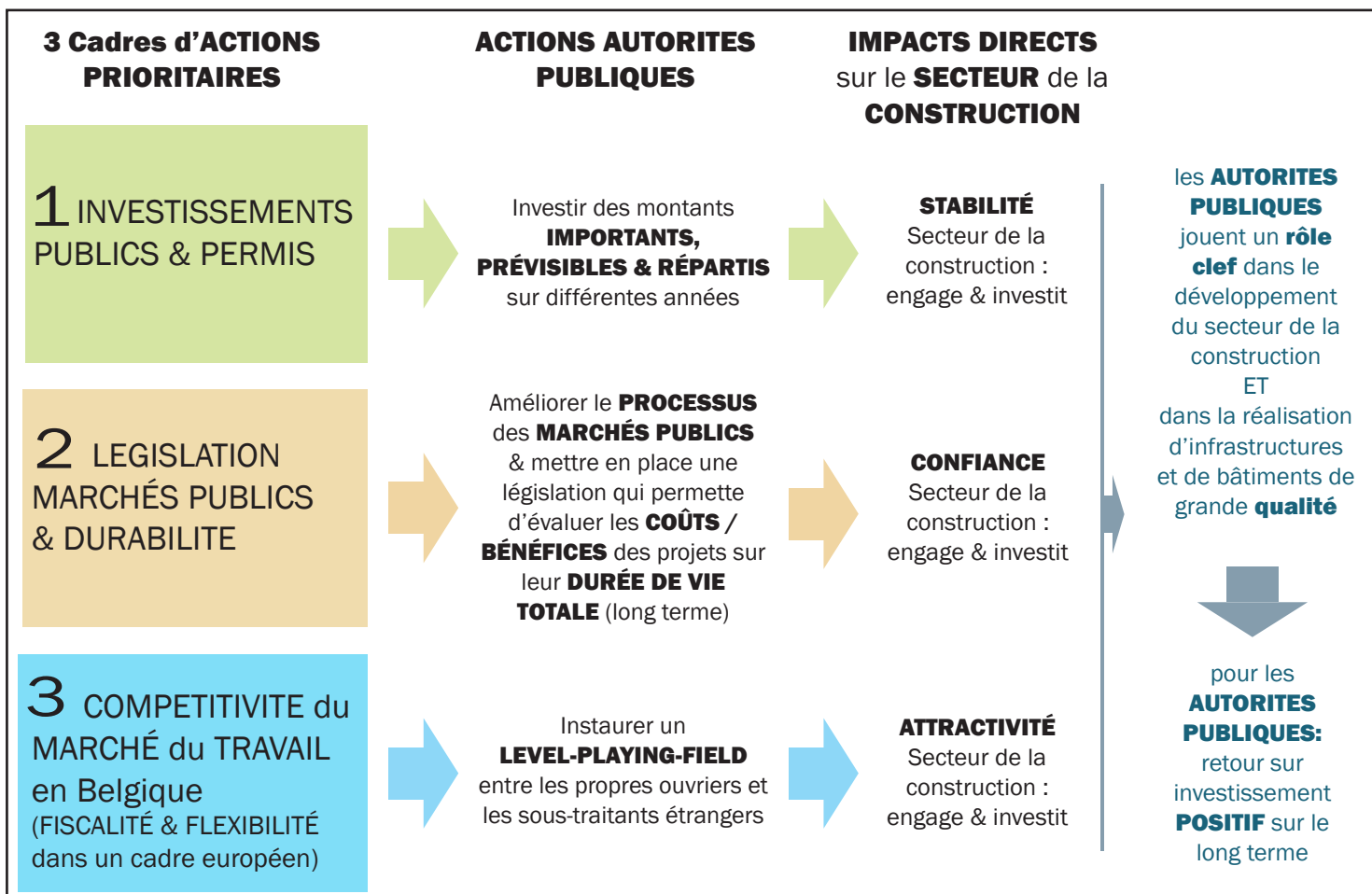
64 entreprises
7 Mrd de chiffre d'affaires
22.000 emplois directs
60.000 emplois indirects

NOS OBJECTIFS SOCIETAUX

- ➔ réaliser toutes les **INFRASTRUCTURES** & les **BÂTIMENTS** nécessaires au bon fonctionnement de la société et qui répondent aux besoins de la population
- ➔ engager & former de la **MAIN D'OEUVRE** qui travaille dans des **CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES**
- ➔ réaliser des projets de **QUALITÉ** et **FINANCIÈREMENT ACCESSIBLES**
- ➔ investir dans la **DURABILITÉ** en visant, à terme, la **DÉCARBONATION TOTALE** des processus de construction

RÔLE CLEF

➔ **Quel rôle clef** les **autorités publiques** peuvent-elles jouer pour contribuer au développement durable du secteur ?



1 INVESTISSEMENTS PUBLICS & PERMIS

Objectif final : par une continuité des investissements publics et une répartition équilibrée d'investissements publics importants, le secteur dispose d'une prévisibilité et d'une stabilité qui lui permettent d'investir dans son développement à long terme (personnel & matériel). Les autorités publiques ont ainsi un rôle clef à jouer dans le développement du secteur en planifiant bien les investissements publics.

1. Atteindre la norme de 4% du PIB pour les investissements publics (bâtiments publics + infrastructure ferroviaire, routière et maritime) :

La norme d'investissements actuelle : Belgique – 2,4% PIB vs Europe – 3% PIB vs France & Pays-Bas – 3,8% PIB

> investir dans la rénovation énergétique des bâtiments + réaliser & rénover & entretenir les infrastructures + prévoir les effectifs pour garantir la bonne gestion des projets publics

2. Délivrance fluide de permis robustes :

> repenser les procédures de délivrance des permis > soutenir des objectifs sociétaux à long terme

> créer un soutien sociétal aux projets et améliorer la prévisibilité en diminuant les objections et les recours

2 LEGISLATION MARCHÉS PUBLICS & DURABILITE

Objectif final : par des processus clairs & transparents, les autorités publiques donnent confiance aux entrepreneurs pour remettre des offres de qualité aux maîtres d'ouvrage. Par l'évaluation des marchés publics sur le coût à long terme des offres (durabilité des matériaux, coûts d'entretien et de rénovation, ...) plutôt que le coût à court terme (coût de réalisation), les autorités publiques jouent un rôle essentiel dans la proposition d'offres de qualité sur le long terme et stimulent le secteur à investir dans la recherche de processus et de matériaux innovants.

1. Améliorer le contenu des marchés publics :

- ajuster l'**équilibre des risques**, de manière à ne pas imposer des risques aux entrepreneurs qu'ils ne peuvent gérer (et qui gonflent inutilement les coûts des offres – par exemple les risques liés à l'obtention de permis, pollution inconnue, ...)
- imposer comme règle générale, l'attribution d'un marché public à l'offre ayant le **meilleur rapport qualité – prix +** qualité des projets évaluée e.a. sur le **coût à long terme** des projets - c.à.d. réalisation, rénovation & entretien
- d'avantage de **standardisation** à travers l'utilisation des modèles de contrats (existants)

2. Améliorer le processus de gestion des marchés publics : une meilleure qualité des offres peut être obtenue en

- prévoyant des **compensations financières raisonnables** pour les entrepreneurs qui vont jusqu'au bout du processus de sélection mais qui n'obtiennent pas le marché ou quand l'appel d'offre est annulé par le maître d'ouvrage
- prévoyant le **temps nécessaire** pour les entrepreneurs d'élaborer des dossiers de qualité
- soutenant le recours à la **procédure restreinte** en vue de limiter les coûts inutiles des soumissionnaires, en :
 - sélectionnant d'abord les opérateurs économiques qui peuvent ensuite remettre une offre
 - sélectionnant enfin les meilleurs candidats (nombre restreint) qui peuvent continuer dans le processus

Exception : prévoir comme **seule exception**, l'attribution à l'offre ayant le prix le plus bas uniquement sous 2 conditions : des travaux standardisés et qualité entièrement définie dans le cahier des charges

- élaborant un meilleur cadre légal pour la **procédure concurrentielle avec négociation**

3 COMPETITIVITE du MARCHÉ du TRAVAIL en Belgique (FISCALITÉ & FLEXIBILITÉ dans un cadre européen)

Objectif final : limiter la sous-traitance étrangère et engager sur le payroll en Belgique, c'est permettre davantage de maîtrise des processus de construction, de qualité et de sécurité sur les chantiers ; «engager du personnel», c'est le signe concret d'une entreprise à ses salariés qu'elle souhaite grandir et se développer en Belgique et souhaite permettre à ses salariés d'évoluer au sein de l'entreprise. Plus de travailleurs sur le payroll belge = plus de contributions sociales. Si les autorités souhaitent soutenir cette ambition, il est important de créer un **level-playing-field** entre les sous-traitants étrangers et les travailleurs engagés par les entreprises en Belgique.

1. Diminuer les charges sur le travail :

Celles-ci doivent diminuer de telle manière qu'il soit plus attractif pour les entreprises d'engager de la main d'oeuvre plutôt que de faire appel à la sous-traitance étrangère (actuellement, pour les grandes entreprises de construction, il existe une différence totale de +/- 9 euro/heure de coût entre un travailleur étranger et un travailleur sur le payroll belge)

2. Accord sectoriel sur la flexibilité des heures de travail :

La même flexibilité doit pouvoir être instaurée pour les propres travailleurs que pour les sous-traitants (étrangers) (le travail le weekend doit, par exemple, être légalement encadré)

3. Combattre la fraude sociale :

Les mêmes règles pour les entrepreneurs étrangers que pour les entreprises belges. Les autorités doivent permettre aux entreprises belges de disposer des outils pratiques pour pouvoir combattre efficacement la fraude sociale.